

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 13

L'an deux mil seize

Le 18 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016

PRESENTS : MMES BOULAI – MOUNIER – PENIGAUD – SAVIN

MM. SAVIN – BARRAL – BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – CABROLIÉ – FAURE – SUTRE

EXCUSÉS : MME GAILHOUSTET

MM. BOIREAU – DESCLIDES – ESTIENNE

POUVOIR :

MME GAILHOUSTET a donné pouvoir à M SAVIN

M. BOIREAU a donné pouvoir à MME SAVIN

M. SUTRE a été nommé secrétaire de séance.

2016-11-04 D

Objet : Plan de lutte contre le frelon asiatique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis 2012, le Département de la Charente a mis en place chaque année un dispositif de destruction des nids de frelons asiatiques destiné à l'ensemble de la population charentaise, en partenariat avec les communes volontaires.

Monsieur le Maire précise que depuis 2016, en raison de l'évolution de l'organisation territoriale, la maîtrise des destructions des nids de frelons est désormais assurée par les communes, avec le soutien financier du Département.

La commune adopte le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques du 15 juin au 15 octobre et sollicitera ensuite la participation financière du Département conformément au règlement voté le 15 avril 2016 par ce dernier.

Les administrés qui souhaitent la destruction d'un nid de frelons asiatiques doivent le signaler à la Mairie.

La commune a la charge de :

- vérifier qu'il s'agit bien d'un nid actif de frelons asiatiques,
- faire intervenir une entreprise de désinsectisation,
- régler le montant de l'intervention à l'entreprise,
- solliciter, en fin de campagne, l'aide financière du Département (50% commune, 50%

Département)

AR PREFECTURE

016-211601687-20161118-20161104D-DE

Regu le 21/11/2016

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de financement des destructions de nids actifs de frelons asiatiques et de solliciter la participation financière du Département.

Fait à Jauldes, le 21 novembre 2016

Le Maire
Eric SAVIN

